



Dossier de candidature

Vous aimeriez exposer à la Maison du gardien ? Faites-nous part de votre projet en complétant ce dossier de candidature. Un Comité de sélection instruit votre candidature qui sera ensuite soumise à la validation d'une commission de programmation.

Dossier à retourner :

> Par voie postale

Ville de Valence
Direction Sports Culture Événementiel et Vie associative
Service Action Culturelle
Place de la Liberté
26000 Valence

> Ou à déposer sur place

Direction Sports Culture Événementiel et Vie associative
CGV / 50 rue Denis Papin (2^e étage)
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
Le jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 15 h 30 à 17 h

ARTISTE OU STRUCTURE (ASSOCIATION, SOCIÉTÉ...)

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Site internet :

COORDONNÉES DE LA PERSONNE RÉFÉRENTE

Nom :

Prénom :

Tél. :

Vous souhaitez exposer en qualité d' artiste*, artisan d'art*, artisan, autre :

Individuel collectif* associatif institutionnel autre :

Joindre un CV (parcours, formation, travaux, ...)

* Indiquez votre numéro d'ordre MDA ou numéro de Siret, ou l'extrait de Kbis :

** Joindre la liste complète des exposants, accompagnée de leur CV, parcours, travaux et formation.

À noter que tout dossier incomplet ne pourra être étudié par le comité de sélection.

NOTE D'INTENTION DU PROJET

Joindre tout document utile à la présentation du projet

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DATES (DÉBUT - FIN) D'EXPOSITION ENVISAGÉES, PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE

- 1 -
- 2 -
- 3 -

ÉLÉMENTS DE SÉLECTION

Les projets seront principalement évalués sur leur qualité, leur originalité, leur pertinence, le parcours du candidat ou du collectif, ainsi que leur reconnaissance par des professionnels et/ou d'autres lieux d'exposition.

Décision de la commission de programmation :

- Avis favorable Avis défavorable

Commentaires :

DOSSIER ADMINISTRATIF

Pièces à fournir après validation de la Commission de programmation :

- > Les statuts et la composition du bureau pour les associations.
- > Un chèque de caution d'un montant de 386,13 €, à l'ordre du Trésor public.
- > Une attestation d'assurance en responsabilité civile précisant les dates et le lieu d'exposition.
- > Le cas échéant, justificatif autorisant les ventes (artistes : déclaration auprès de l'AGESSA / artisans d'art : inscription auprès de la Chambre des Métiers / associations : déclaration en préfecture / établissements culturels : arrêté de régie de recettes / Extrait de Kbis).

Renseignements :

Secrétariat : 04 75 79 23 50

salledesclercs@mairie-valence.fr